

# GM 08373

RAPPORT D'INFORMATION

Documents complémentaires

*Additional Files*



Licence



Licence

Cette première page a été ajoutée  
au document et ne fait pas partie du  
rapport tel que soumis par les auteurs.

Énergie et Ressources  
naturelles

Québec 

Mémo au Dr. A. O. Dufresne

sur la Propriété de

Roberval Mining Corporation

Canton Lyonne

---

Propriété, situation, accès

D'après les registres du Ministère des Mines, Roberval Mining Corporation détient les droits miniers pour tous les minéraux, sur 200 claims couvrant une superficie d'environ 8,000 acres situés dans le canton Lyonne et à l'ouest de ce dernier dans le territoire adjacent non-subdivisé du comté de Roberval. Les claims sont couverts par les permis de mise en valeur suivants:

P.M.V.: 36215 à 36235 incl.  
P.M.V.: 36326 à 36334 incl.  
P.M.V.: 36340 à 36348 incl.  
P.M.V.: 37531

La propriété est à quelque 20 milles, à vol d'oiseau, à l'ouest de la ville de Roberval et à 42 milles de cette même ville par voie carrossable en automobile.

Description de la découverte minérale

Les claims ont été jalonnés à la suite d'une découverte de magnétite titanifère formant des concentrations

QUEBEC DEPARTMENT OF MINES

1 MAY 1959

MINERAL DEPOSITS BRANCH

No G M- 8373

dans une bande de gabbro anorthositique. La compagnie a délimité cinq zones principales (A, B, C, D, E) de magnétite titanifère au moyen d'un relevé magnétométrique et leurs dimensions approximatives respectives apparaissent dans le tableau qui suit:

Zone	A	B	C	D	E
longueur en pieds	2400	1800	900	800	pas inf. précise
largeur moyenne en pieds	600	500	150	400	pas inf. précise

On a peu d'information précise sur l'extension verticale de ces zones, mais la compagnie a foré un trou de sondage au diamant vertical dans la zone A et le fond de ce trou est dans le minerai à 960 pieds de profondeur.

En date du 6 mars 1958, la compagnie estimait que les tonnages, indiqués par le forage dans les zones A et B, étaient respectivement de 36 et 19 millions de tonnes. Cependant, le tonnage indiqué par l'ensemble des travaux jusqu'à une profondeur de 500 pieds serait de 90 millions de tonnes dans la zone A et 34 millions de tonnes dans la zone B, soit un total de 124 millions de tonnes.

Dans un rapport daté du 6 juin 1958, J. Bergman, l'ingénieur de la compagnie, ajoute qu'à la suite d'autres travaux, la corrélation des informations recueillies sur les

diverses zones donne un potentiel possible de 360,000 tonnes au pied vertical. Il dit qu'un tonnage potentiel de plus de 450 millions de tonnes est facilement concevable. Pour atteindre ce chiffre, il faut que le minerai se maintienne jusqu'à une profondeur de 1250 pieds si on se sert de l'estimé de 360,000 tonnes au pied vertical.

L'échantillonnage de plusieurs affleurements de surface a montré que la teneur en fer varie de 26% à 46% et celle en  $TiO_2$  de 6% à 13% (inf. fournie par la compagnie). La teneur moyenne des diverses zones n'est pas connue de façon précise. Cependant, les zones A, B et C ont été étudiées à l'aide de 18 trous de sondages au diamant dont la profondeur varie de 60 à 100 pieds et la compagnie dit que la teneur moyenne calculée d'après ces trous est de 23.60% de Fer et de 6.92% de  $TiO_2$ . Lors de notre visite, nous avons prélevé des échantillons qui nous semblaient représentatifs de la moyenne des concentrations de magnétite titanifère que nous avons vues, sans tenir compte des zones à basse teneur ou stériles qui les séparaient, et leur moyenne fut de 27.19% en fer soluble et 8.92% en  $TiO_2$ .

Trois trous de forage, plus profonds dans chacune des zones A et B, auraient donné respectivement 23.6% et 22.6% en Fer, et 6.8% et 6.2% en  $TiO_2$ .

D'après nos records le sondage au diamant fait à date a consisté, d'abord, en 18 trous totalisant 1,359 pieds de sondage et dont la profondeur varie de 60 à 100 pieds. Ces trous furent percés avec une foreuse tu type "Pack Sack". La compagnie a, par la suite, foré un total de 4,877 pieds repartis en six trous qui ont donné des carottes du type A.

D'après le Northern Miner du 19 mars 1959, la compagnie aurait donné une option sur 105 de ses claims à Oglebay Norton et Cie de Cleveland. Cette dernière doit faire des travaux d'exploration incluant 10,000 pieds de sondages au diamant.

Paul E. Grenier, Ing. P.  
Géologue Résident

Québec, le 28 avril, 1959.